

U.N.A.C.F.M.



UNION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS
FRANÇAIS MUSULMANS

Adresse postale : B.P. 29 - 67064 Strasbourg Cedex
Tél. : 0049 78 51 31 23 - Port. : 06 20 91 41 67 - Courriel : ursula.meliani@t-online.de

Le Président National

Colonel Arix Méliani

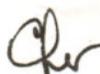
Commandeur de la Légion d'honneur

Grand Officier de l'Ordre National du Mérite

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
5 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

COPIE

Strasbourg, le 5 février 2010

 Monsieur le Président de la République,

En rendant visite au Carré Musulman du Cimetière Militaire de Notre-Dame de Lorette le 26 janvier dernier, vous avez rendu hommage aux soldats morts pour la France.

Le monde des Anciens Combattants et plus particulièrement l'Union Nationale des Anciens Combattants Français-Musulmans, que j'ai l'honneur de présider, a été profondément émue par ce symbole.

Honneur à vous, Monsieur le Président.

Le 03 février, des Associations d'Anciens Combattants Français-Musulmans et Harkis, dont l'UNACFM, ont été conviées par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, M. Hubert FALCO, à participer en présence de quelques parlementaires à une réunion au Sénat, au cours de laquelle devaient être examinées les dispositions de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Il est apparu en effet indispensable pour donner sa pleine efficacité à l'article 5 que les interdictions formulées par la loi soient complétées par les sanctions prévues spécialement à l'article 33 alinéa 3 de la loi sur la liberté de la presse du 29 février 1881.

Nous sommes ainsi attentifs et sensibles à la sollicitude dont fait preuve avec constance le Gouvernement à l'égard de fidèles soldats qui ont servi le Pays avec courage dans des circonstances difficiles.

./...

Mais voilà que le même jour et sensiblement à la même heure, M. Dominique BUSSEREAU, membre du Gouvernement, avait comparé à des Harkis les membres du MoDem ayant rejoint la liste PS de Ségolène ROYAL pour le premier tour des élections régionales en Poitou-Charentes, déclarant au micro d'Europe 1 :

"Oui, enfin, elle rassemble des harkis, hein, si vous me permettez l'expression. Des gens qui vont un peu dans cette affaire, parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens d'être élus."

Nous déplorons que de tels propos aient été tenus par un ministre de la République et nous sommes profondément blessés car, une fois de plus, une grave atteinte a été portée à notre dignité et à notre honneur.

Ce dérapage verbal invite à l'extrême urgence à amender l'article 5 de la loi n° 205-158 du 23 février 2005 déjà cité, pour combler le vide juridique et sanctionner enfin tout propos injurieux et diffamatoire à l'encontre de mes frères de combat Harkis que j'ai eu l'honneur de commander et dont je veux, à nouveau, réaffirmer leur loyauté et les lourds sacrifices consentis au service de notre Pays.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes sentiments

fidèles et dévoués



Colonel Aziz MELIANI

Nouvelles coordonnées :

Tél. : 03 88 60 99 82 – Courriel : aziz.meliani@cus-strasbourg.net